



Projet de candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Espace transfrontalier Marittime-Mercantour (les Alpes de la Mer)

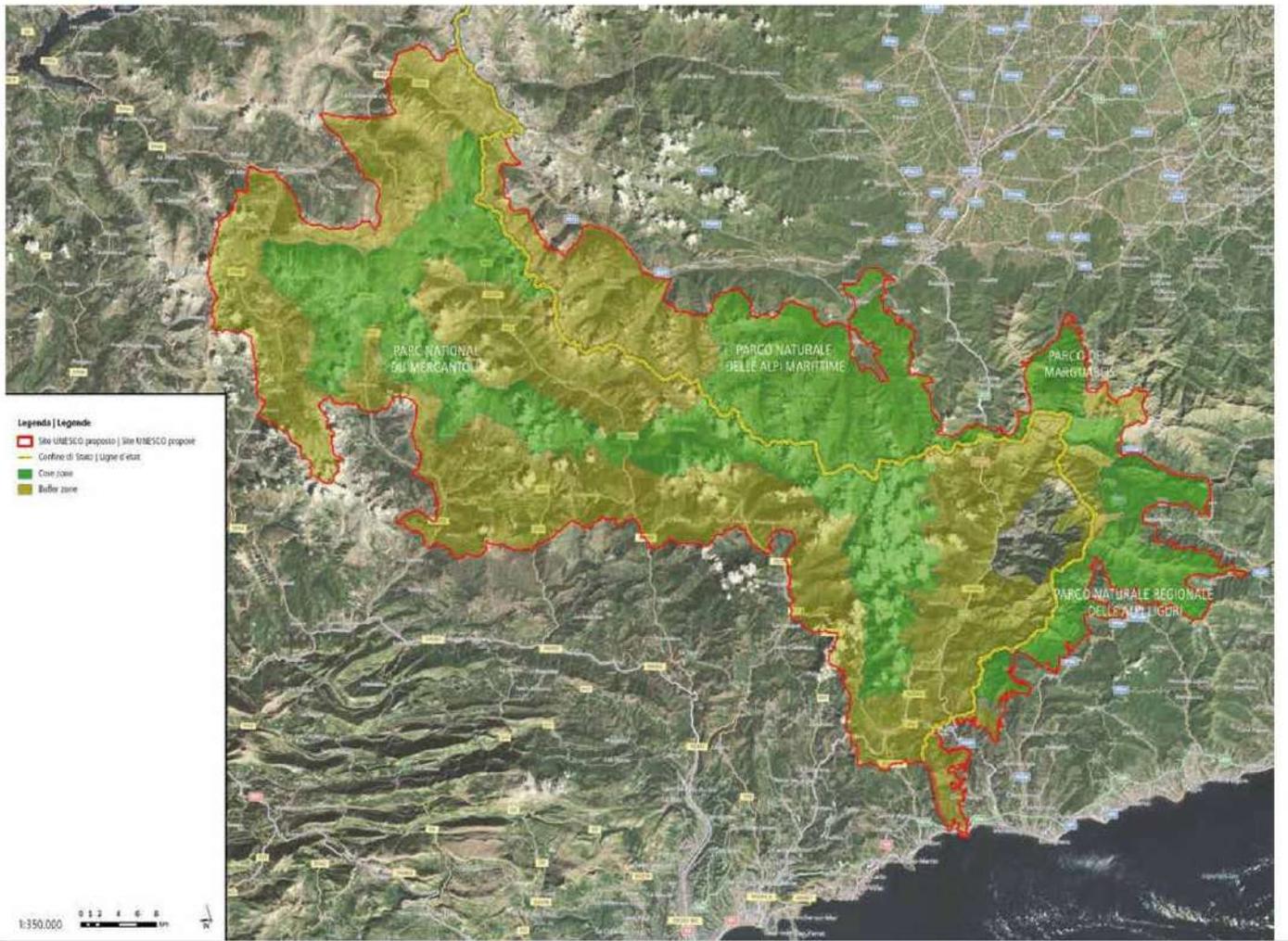




Panorama transfrontalier -
N. Villani/PNAM

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| I. Identification du bien | 5 |
| 1. délimitation du périmètre | 5 |
| 2. Brève description du Bien | 7 |
| II. Justification de la candidature | 11 |
| 1. Critères envisagés pour le classement du bien | 11 |
| 2. Intégrité du Bien | 19 |
| 3. Valeur universelle exceptionnelle | 19 |
| 4. Premiers éléments de l'analyse comparative | 21 |
| III. Un long processus de définition du projet | 27 |
| 1. La Charte du Parc national du Mercantour, un projet de territoire ambitieux | 31 |
| IV. Protection et gestion du Bien | 31 |
| 2. PNAM/PNM : une collaboration de plus de 30 ans | 33 |
| 3. PNAM/PNM : un Plan d'Actions Commun 2007-2013 | 35 |
| 4. L'implication de la Principauté de Monaco et de la Fondation Prince Albert II de Monaco | 37 |
| 5. Le GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime Mercantour » | 37 |
| V. Vers un classement au patrimoine mondial de l'espace transfrontalier Marittime-Mercantour « Les Alpes de la Mer » (2013, 2014, 2015) | 41 |



I. Identification du bien

1. délimitation du périmètre

La proposition de délimitation actuelle du Bien a été arrêtée en croisant les zones d'intérêt géologique et les aires d'intérêt écologique afin de proposer un territoire où se concentrent tous les attributs qui contribuent à en exprimer la valeur universelle exceptionnelle. Les valeurs décrites et dont l'inscription est proposée sont comprises et visibles dans le périmètre retenu.

Le régime de protection des espaces concernés a été également un élément de choix déterminant.

Certaines zones géographiques n'ont pas été intégrées à ce stade, vu le degré d'anthropisation ou les difficultés de gestion à envisager.

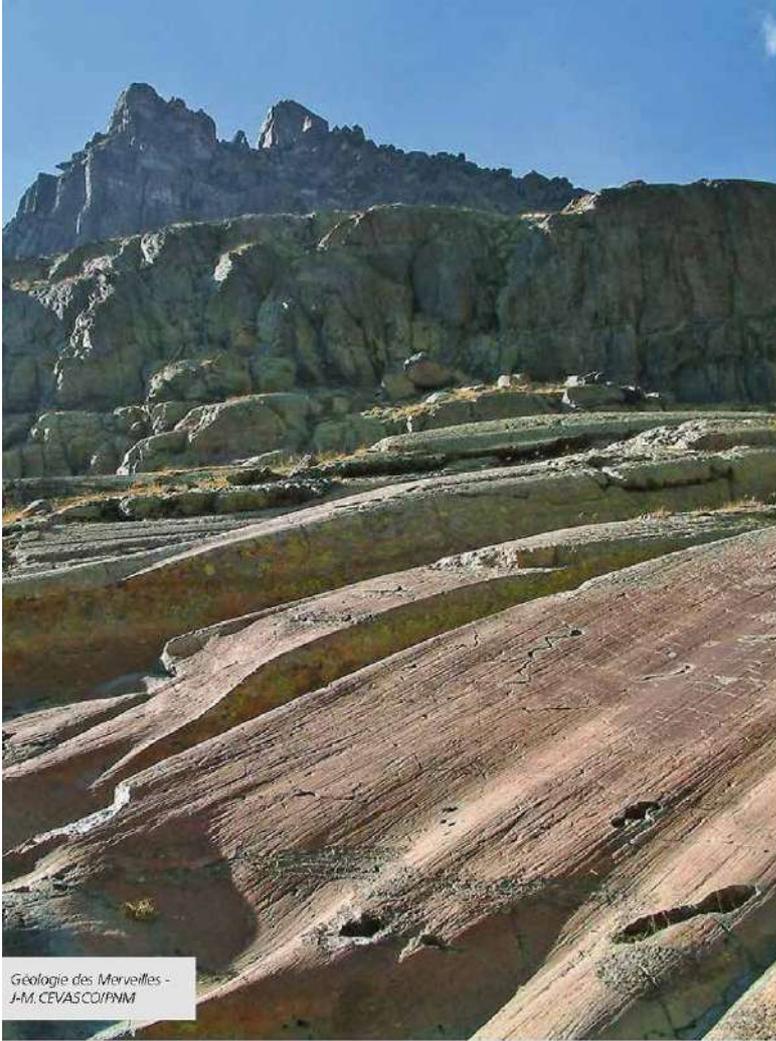
L'ensemble du territoire proposé bénéficie donc du statut de protection d'un Parc ou d'une zone Natura 2000. Les Parcs sont inscrits sur la liste des sites d'intérêt communautaire pour la conservation de la biodiversité des Alpes, et, avec d'autres zones limitrophes, ils constituent un réseau écologique d'une étendue remarquable.

Le site transfrontalier, objet de la candidature, s'étend sur une superficie de 128 458,12 ha, située sur la partie la plus méridionale de la chaîne alpine, entre les Départements des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-haute-Provence dans le sud-est de la France et les Régions du Piémont et de la Ligurie dans le nord-ouest de l'Italie.

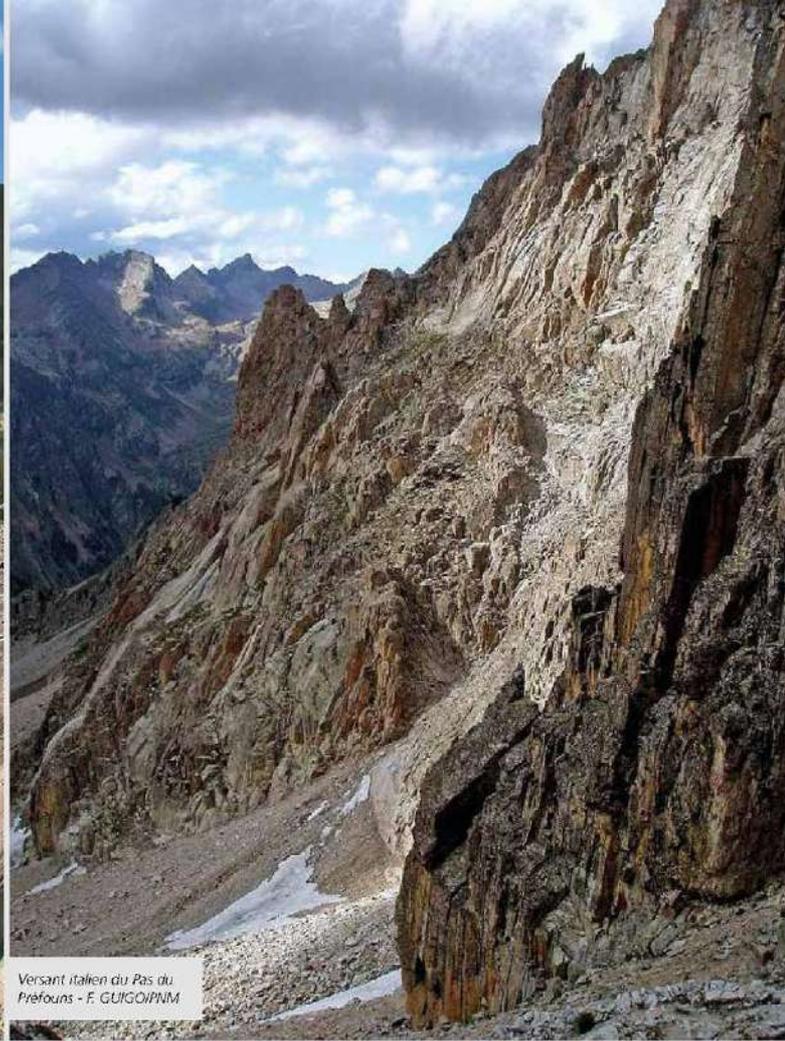
Il englobe le Parc national du Mercantour, le Parco naturale Apli Marittime, le Parco naturale del Marguareis, le Parco delle Alpi Liguri, les aires Natura 2 000 gérées par la Provincia di Imperia.

Tous les organismes gestionnaires des sites inclus dans le territoire du Bien ont délibéré et approuvé la proposition de candidature au patrimoine de l'UNESCO.

La définition précise de la zone tampon sera à affiner notamment au regard du régime de propriété et des plans locaux d'urbanisme.



Géologie des Merveilles -
J-M. CEVASCO/INM



Versant italien du Pas du
Préfous - F. GUIGO/INM

2. Brève description du Bien

Le territoire est essentiellement montagneux et très escarpé à proximité immédiate de la côte méditerranéenne. Ses plus hauts sommets se trouvent dans le massif de l'Argentera-Mercantour (3 297 m) ; on y trouve aussi les glaciers les plus méridionaux des Alpes (Gélas, Clapier).

En moins de 40 kilomètres à vol d'oiseau, on passe du niveau de la mer à près de 3 300 m d'altitude. Les origines géologiques de la région remontent à une période comprise entre 350 et 20 millions d'années ; le site montre, d'une manière claire, deux orogénèses (Varisque et Alpine) auxquelles se superpose le phénomène tectonique de l'ouverture de la Méditerranée Occidentale. Le relief est fortement conditionné, dans sa partie centrale, par la présence du massif cristallin de l'Argentera, une portion rajeunie de l'ancienne croûte continentale européenne et, dans sa partie périphérique, par de vastes zones de roches sédimentaires concernées seulement par le cycle orogénétique alpin, disposées en festons autour du massif cristallin.

Grâce à la tectonique alpine et aux événements climatiques de la fin du glaciaire, une section de la croûte naturelle, généralement vaste et profonde, est aujourd'hui facilement observable. Dans cette zone, de nombreux stades de la « fabrique des roches », qui a opéré à différentes profondeurs de la croûte terrestre et dans différentes ères et périodes géologiques, pendant la construction de deux chaînes de montagnes successives, sont aisément visibles et largement accessibles à une étude scientifique.

- **Le Parc national du Mercantour**, créé en 1979, s'étend sur 2142 Km² (dont 685 en zone cœur, c'est-à-dire sous statut spécial de protection, et de plus site Natura 2 000 et 1462 en aire optimale d'adhésion). Il présente deux grands massifs séparés par l'axe de la Tinée : au nord-ouest un massif calcaire ou schisteux, au sud-est le massif cristallin partagé avec l'Argentera. Il est constitué d'une mosaïque de milieux naturels dont la diversité conditionne la richesse de la faune et de la flore. Environ 2 000 espèces différentes de flore sont connues dans le parc, dont 234 sont considérées comme patrimoniales. Les ongulés sauvages (chamois, bouquetins, chevreuils, cerfs, mouflons et sangliers) sont avec de nombreux autres mammifères emblématiques de cet espace : le loup, revenu récemment s'installer dans cette partie des Alpes à partir d'un noyau des Apennins, témoigne par sa présence de la qualité des milieux et que la nature ne connaît pas de frontières. Le Parc du Mercantour partage 33 km de frontière commune avec le Parco Alpi Marittime.

- **Le Parco naturale delle Alpi Marittime**, créé en 1980, couvre une superficie de 278 Km², largement dominée par les habitats rocheux, environ 47% de sa surface, par un couvert forestier d'environ 22% et par une végétation herbacée sur environ 17%. Particulièrement riche en termes de végétation, en particulier en ce qui concerne la famille des orchidées, il comprend une multitude d'espèces de plantes vasculaires (environ 2 600) qui représentent près de 40% du total italien. Il abrite également de nombreuses espèces endémiques. Le ciel de l'Argentera Mercantour est parcouru par plus de 150 espèces d'oiseaux dont de nombreux rapaces prestigieux.



Villa Hanbury - © DR

- **Le Parco Naturale del Marguareis** couvre une superficie de 66 Km² et abrite le système karstique le plus important des Alpes du Piémont, avec plus de 150 km de grottes. La région est caractérisée par de vastes forêts de sapin blanc, de hêtre et de mélèze. La Vallée Pesio, pour sa situation géographique et son climat, offre une exceptionnelle variété d'espèces de plantes (environ 1 500) avec la coexistence des espèces alpines continentales et méditerranéennes.

- **Le Parco delle Alpi Liguri** couvre une superficie de 60 Km². Il est caractérisé par un environnement de montagne, non loin de la mer et abrite de nombreuses espèces de plantes, avec des reliques glaciaires et des espèces endémiques rares. Du point de vue géologique, il présente des régions karstiques importantes. Les massifs du Monte Toraggio et du Monte Pietravecchia sont reconnus comme importants dans toute la chaîne Alpine : le substrat géologique, la proximité à la mer des montagnes qui peuvent dépasser 2 000 m, l'alternance des périodes glaciaires et interglaciaires ont donné lieu à des microenvironnements avec la présence d'un grand nombre d'espèces floristiques de grand intérêt biogéographique.

- **L'Aire protégée régionale « Giardini botanici Villa Hanbury »** au Cap Mortola, mis en place par la Région de Ligurie (LR 31/2000), est gérée par l'Université. D'une superficie de 19 hectares, l'aire protégée comprend le jardin d'acclimatation fondé par Thomas Hanbury en 1867, une zone de végétation semi-naturelle et un bras de mer. Capo Mortola est un synclinal étroit orienté NS, constitué de :

- Marne calcaire et marneux du Crétacé supérieur (de 99,6 à 65.500.000 ans) ;

- Calciruditi et « calcareniti du Cap Mortola », « roches sédimentaires fossilisées de l'Eocène moyen » (de 48,6 à 37,2 MA) avec foraminifères, les coraux, les mollusques, les Echinides (oursins) et des vers polychètes ;

- Marne et « limoneux marne de Olivetta S. Michele », de l'Eocène moyen et supérieur (de 48,6 à 33,9 Ma) ;

- Turbidites pélitiques - gréseux silicoclastiques (« flysch Ventimiglia ») de l'Eocène supérieur - Oligocène inférieur (37,2 à 28,4 MA).

La flore comprend les endémiques *cordatum Limonium* et *nicaeensis Acis* et des entités localement rares ou protégées (*Coronilla Valentine Coronilla juncea*, *Moricandia arvensis*, *Barlia robertiana*).

Sur le fond de mer, on trouve une vaste prairie de *Posidonia oceanica*. Les contacts entre les fonds rocheux et sablonneux accroissent la biodiversité qui met en évidence le bon état de conservation de la biocénose. La présence de nombreux hauts-fonds rocheux augmentent la diversité de l'environnement. Le site comprend le bivalve *Pinna nobilis* et *Lithophaga lithophaga* (datte de mer), l'échinoderme *Centrostephanus longispinus* (oursin diadème) et le crustacé *Scyllarides latus* (la grande cigale de mer).

Ce territoire est complété par les sites **Natura 2 000 limitrophes gérés par la Province d'Imperia**, qui assurent la continuité du territoire jusqu'aux jardins botaniques Hanbury avec la réserve marine.

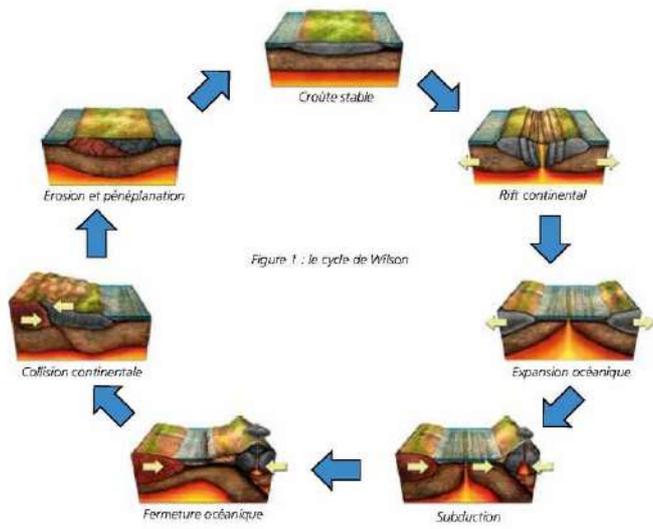


Figure 1 : le cycle de Wilson

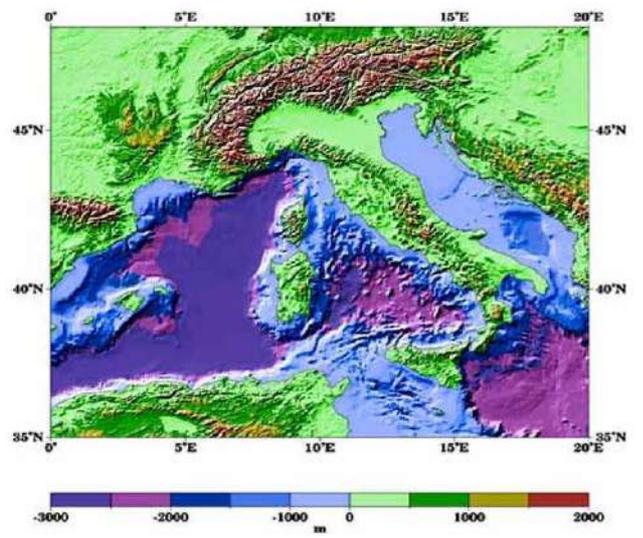
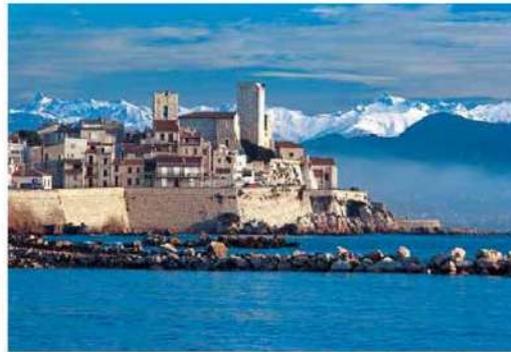


Figure 2 : exemple unique de fracturation d'une chaîne de montagnes poly-orogénique



Les Alpes du Sud plongeant dans la mer - E.LEBOUTEILLER/PMM

II. Justification de la candidature

1. Critères envisagés pour le classement du bien

| 1 (i) | 2 (ii) | 3 (iii) | 4 (iv) | 5 (v) | 6 (vi) | 7 (vii) | 8 (viii) | 9 (ix) | 10 (x) |
|----------|-----------|------------|-----------|----------|-----------|------------|-------------|-----------|-----------|
| | | | | | | | X | X | X |

- **Critère 8 (viii) :** être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres

Le site proposé représente un témoignage exceptionnel des processus de formation et d'évolution tectonique des continents et offre l'opportunité d'observer les témoins de tous les stades du « Cycle tectonique de Wilson » (Figure 1 ci-contre).

Les reliefs de l'Argentera-Mercantour résultent en effet de la formation de 2 chaînes de montagnes (Varisque à 350-300 millions d'années et Alpine à 80-30 millions d'années) superposées dans le temps et l'espace. De plus, cette structure tectonique spécifique est affectée par une rupture transversale liée à l'ouverture récente (il y a 30 à 15 millions d'années) d'un bassin océanique (Méditerranée occidentale). Il s'agit d'un exemple unique de fracturation d'une chaîne de montagnes poly-orogénique (Varisque et Alpine) lors de la formation d'un bassin océanique récent (Figure 2 ci-contre).

Cette situation tectonique remarquable est à l'origine :

- de conditions d'affleurement exceptionnelles permettant l'observation des roches et des structures qui caractérisent l'évolution des continents et la formation des parties profondes (et donc en général peu accessibles à l'observation) des chaînes de montagnes récentes,
- d'une topographie singulière à l'interface entre mer et montagnes dépourvue de plaine littorale (Photo ci-contre) et donc siège de conditions climatiques spécifiques.

Une abrasion glaciaire profonde renforce le nombre des différents processus géologiques observables dans ce site très accessible au sein duquel les vestiges de la formation des continents sont d'une valeur exceptionnelle, avec une représentation large de la diversité des roches et des structures tectoniques existant sur la planète.



1

Mediterranean VS Alpine

- 1 - *Ballota frutescens* - J-M CEVASCO/PNM
- 2 - *Potentilla saxifraga* - J-M CEVASCO/PNM
- 3 - *Gentiana figustica* - FTOMASINELLI



2



3

- **Critère 9 (ix) :** être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers.

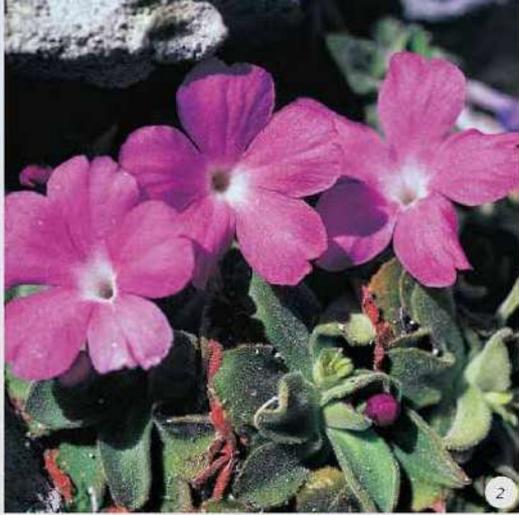
L'histoire géologique du complexe Argentera-Mercantour et de l'ouverture de la fosse océanique, associée à l'histoire des océans et des cycles glaciaires et inter-glaciaires, fait des Alpes de la Mer un exceptionnel « théâtre » de processus biologiques et écologiques, passés et contemporains.

La vie, dans toutes les formes qu'elle présente, y est structurée par un contraste climatique altitudinal comme il n'en existe nulle part au monde, juxtaposant des climats méditerranéens chauds et secs et différents climats de montagne s'enchaînant jusqu'aux hauts sommets à plus de 3000 m, et des climats sans caractère méditerranéen sur le versant nord du massif de l'Argentera. Aucun autre massif montagneux méditerranéen ne peut se prévaloir d'un tel contraste, a fortiori sur d'aussi courtes distances.. Pas moins de sept ceintures thermoclimatiques ont été diagnostiquées : thermo-méditerranéen, mésoméditerranéen, méso-subméditerranéen, supra-méditerranéen, supra-temperé, oro-subméditerranéen, et oro-temperé. Les influences méditerranéennes, bien marquées dans les collines (800-1000 m), s'expriment au travers des séries phytosociologiques du chêne vert (*Quercus ilex*), du chêne pubescent (*Quercus pubescens*), du charme noir (*Ostrya carpinifolia*) et des pins d'Alep et maritime. Par contraste, à l'étage subalpin (1600-2400 m d'altitude), l'influence méditerranéenne sur la végétation est peu discernable. L'originalité de la structure biogéographique actuelle est remarquable au niveau des altitudes intermédiaires, avec une montée à des altitudes inhabituelles d'espèces méditerranéennes le long des versants sud et des situations très variables entre le sud-est thermo-méditerranéen

de la Côte d'Azur, le nord-ouest du Mercantour où l'influence méditerranéenne s'atténue et le nord-est du Parco delle Alpi Marittime où les influences climatiques de la plaine du Pô se font sentir.

Ces contrastes s'inscrivent aussi dans le temps. A l'échelle millénaire, l'histoire du climat régional est marquée par des modifications rapides et radicales, s'accompagnant de modifications profondes des communautés écologiques. Ces modifications impliquent les aires de répartition des espèces et leur adaptation (au sens de l'évolution biologique) à des conditions variables, voire extrêmes. Au cours du Pléistocène, la région a été marquée par de nombreux épisodes glaciaires, laissant de fortes empreintes géomorphologiques et biologiques sur les communautés animales et végétales. Si les cirques et moraines de l'Argentera attestent de l'importante couverture glaciaire, de nombreuses zones restèrent dégagées des glaces et se trouvèrent utilisées comme « refuges » par de multiples éléments de la flore tertiaire, par exemple *Leucosium nicaeense*, *Moehringia lebrunii*, *Saxifraga florulenta*, *Potentilla valderia* et *Viola argenteria* et par des espèces arctiques-alpines, chassées au sud par les périodes de refroidissement. Ces processus ont eu lieu dans une zone particulièrement structurée, avec une bande intérieure pré-alpine réduite et une zone alpine au terrain complexe caractérisé par la présence de pics relativement élevés, et par une courte distance à la mer (20-40 km).

C'est dans ce contexte de contrastes géomorphologiques, climatiques et historiques que les Alpes maritimes se définissent comme l'un des « hotspots » majeurs de la biodiversité méditerranéenne.



Paleoendemic vs Neoendemic

- 1 - *Saxifraga florulenta* - P.PIERINI/PNM
- 2 - *Primula allionii* - PNM
- 3 - *Beardia subcaulis* - P.PIERINI/PNM
- 4 - *Primula marginata* - L.MARTINI-DHERMONTI/PNM



La diversité totale, la concentration d'endémisme qu'on y observe et le « creuset de diversification » qu'elles constituent font des Alpes maritimes l'une des zones biogéographiques les plus significatives d'Europe. L'exceptionnelle complexité de la structure géomorphologique et de l'histoire climatique des Alpes maritimes en font aussi une « zone de contact » non conventionnelle, où les structures génétiques de populations pourtant co-localisées apparaissent déterminées par des facteurs historiques différents.

Une analyse de l'endémisme a mis en évidence trois zones particulièrement remarquables : **le massif de l'Argentera** (avec *Potentilla valderia*, *Saxifraga florulenta*, *Viola valderia*, *Silene cordifolia*, et *Viola argenteria*, espèces silicoles de milieux rocheux), la **haute vallée du Var** (avec *Centaurea jordaniana sp. jordaniana* et *Phyteuma villarsii*) et **l'intégralité de la vallée de la Roya** (avec *Ballota frutescens* et *Potentilla saxifraga* en basse vallée, et *Moehringia sedoides* et *Saxifraga cochlearis* en haute vallée, ces espèces étant toutes calcicoles et inféodées aux falaises). La vallée de la Roya fut de surcroît le théâtre d'événements évolutifs majeurs : divergence génétique conduisant à la spéciation, migration et extinction. Le phénomène de divergence et spéciation est illustré par la dynamique de ploïdie chez *Primula marginata* et la structure de la diversité génétique chez *Gentiana ligustica* et *Moehringia sedoides*. La fragmentation actuelle de la distribution d'espèces comme *Primula allionii* reflète l'histoire de migration et d'extinction de ces espèces. Certaines plantes relictuelles, comme *Moehringia lebrunii*, sont les survivantes d'une histoire évolutive particulièrement éprouvante. La barrière physique que constitue la haute chaîne montagneuse bordant la vallée de la Roya au nord et à l'est engendre une discontinuité biogéographique créant ainsi une remarquable « zone suture ». Dans ce cadre écologique exceptionnel, plusieurs espèces animales

et végétales remarquables du Mercantour-Argentera sont ainsi devenues de véritables « modèles » pour l'étude de l'évolution biologique. Ainsi, la Saxifrage à mille fleurs (*Saxifraga florulenta*) et le Spélerpès brun (*Speleomantes strinatii*), endémiques du massif Mercantour-Argentera, se prêtent à l'analyse de l'impact de cycles environnementaux lents (en l'occurrence, l'alternance des périodes glaciaires et inter-glaciaires) sur la structuration et la divergence génétique de populations locales – un problème fondamental de génétique évolutive. De même *Primula marginata*, offre un modèle de choix pour mettre en lumière le rôle des cycles climatiques du Pleistocène sur la spéciation par changement de ploïdie chez les plantes. D'autres espèces animales (telles que *Carabus solieri*), ou végétales (*Saxifraga callosa*, *Androsace brigantiaca*) sont au cœur des recherches actuelles sur le rôle des refuges comme creuset de diversification pendant les périodes glaciaires. Enfin, la variation génétique extraordinaire observée chez l'orthoptère *Podisma pedestris* dans le massif du Mercantour, en a fait un modèle standard de l'évolution des génomes.

« Laboratoire naturel » d'histoire évolutive, les écosystèmes des Alpes Maritimes constituent également un exceptionnel observatoire des effets biologiques des changements climatiques actuels et futurs en raison de la confluence de régimes climatiques méditerranéens et alpins particulièrement sensibles au réchauffement. Leur réactivité aux changements climatiques ouvre la voie à l'étude de processus écosystémiques encore très mal connus, tels que les réponses et rétroactions des communautés microbiennes aux variations multi-annuelles de variables climatiques et atmosphériques.



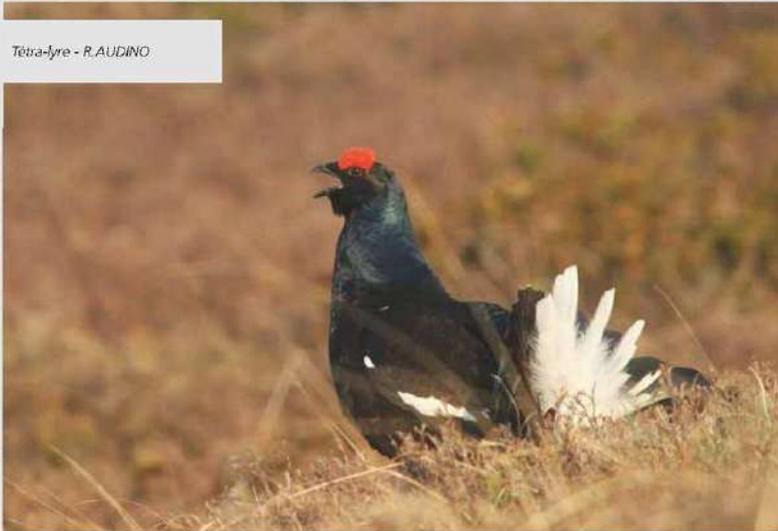
Deux bourquetins des Alpes -
F.GUIGOIPNM



Lievre variable - R.AUDINO



Famille de Lagopède alpin -
J.BLANC



Tetra-lyre - R.AUDINO

- **Critère 10 (x) :** contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

L'espace transfrontalier, du fait de sa position biogéographique particulière, de son contexte géologique unique et de la variété inhabituelle des climats, est caractérisé par une richesse des milieux et une biodiversité exceptionnelle. Une dizaine d'habitats naturels d'intérêt prioritaire est présent dans la zone et dans les sites d'intérêt communautaire (SIC) afférents ; il convient d'y ajouter de nombreux milieux inscrits à la Directive « Habitats ». De plus, le fait que les glaciations du Quaternaire aient eu un impact modéré a permis la caractérisation de cette zone comme zone de refuge et de spéciation d'où les paléo-endémismes et les néo-endémismes se sont développés. On y trouve, en plus des espèces alpines à large distribution, des éléments méditerranéens, méditerranéo-montagnards, des espèces orophiles, arctico-alpines, circumboréales et euro-asiatiques.

Cette aire représente donc une zone d'intérêt floristique d'importance internationale, avec 2 718 taxons (2 269 espèces et 449 taxons infra-spécifiques). Le grand nombre d'espèces endémiques (105 taxons) fait de ce territoire le principal centre d'endémisme de l'ensemble des Alpes ; parmi ces espèces, on compte des endémiques plus restreintes inféodées aux parois et éboulis, particulièrement sur le massif siliceux Argentera - Mercantour mais aussi en périphérie sur les massifs calcaires. La faune est tout aussi riche et originale. La spécificité du peuplement faunistique trouve son origine dans l'histoire

géologique ancienne et mouvementée, faisant de ce site le siège de multiples phénomènes de spéciation et le lieu d'accueil de nombreuses espèces reliques. Cette originalité est accentuée par la position charnière du massif entre Europe occidentale et péninsule italienne, qui a considérablement impacté les phénomènes de dispersion et de transition des espèces.

Les principales caractéristiques de cette faune résident donc en une extrême diversité taxonomique, un pourcentage d'endémisme très élevé (notamment paléo-endémisme et endémisme par vicariance) et une grande variété d'histoires biogéographiques.

En terme de paléo-endémisme, citons l'exemple de *Carabus (Chrysocarabus) solieri* ou tout aussi étonnant, *Speleomantes strinatii* dont on date la dispersion sur notre territoire au début de l'ère Tertiaire (60 millions d'années).

Autre originalité, le territoire abrite à la fois des espèces reliques des forêts tropicales de la fin de l'ère Tertiaire comme *Agostinia launi*, et nombreuses autres espèces de coléoptères cavernicoles de plusieurs lignées du genre *Duvalius*, dont la distribution est restreinte au Massif du Marguareis, et des espèces reliques glaciaires, comme le lagopède alpin, *Lagopus mutus*, espèce habituellement retrouvée dans la toundra. La majorité des espèces recensées sont de type alpin, comme le bouquetin, *Capra ibex*, mais on peut également noter la présence d'espèces steppiques, comme la remarquable vipère d'Orsini, *Vipera ursinii*.

La zone «Alpes maritimes et ligures» a été classée parmi les 10 points chauds de la biodiversité en Méditerranée.

Le site, en tant que partie intégrante des Alpes, est inclus dans l'une des 200 « Global Eco-région » signalées par le WWF.



Figure 1 : processus tectonique de rupture de l'axe d'une chaîne poly-orogénique (Varisque et Alpine) lors de l'ouverture d'un bassin océanique

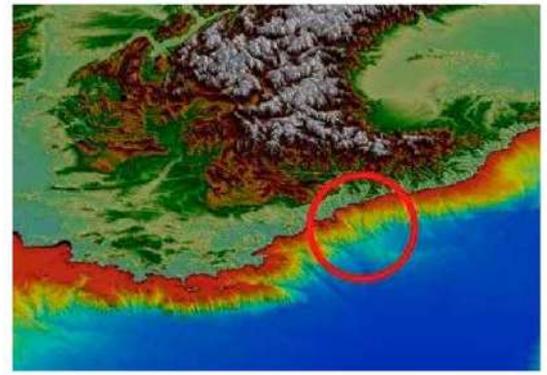


Figure 2 : Physiographie particulière

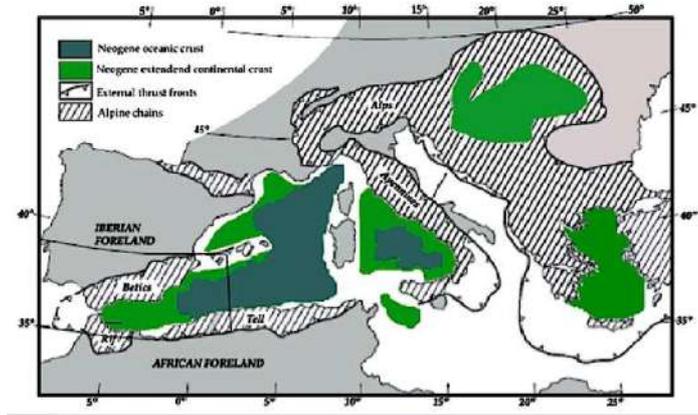


Figure 3 : la truncature de l'axe de la chaîne des Alpes du Sud lors de l'ouverture, il y a 30 Ma, d'un nouveau et profond bassin qui aujourd'hui forme la Méditerranée occidentale et unit l'Algérie au Golfe de Gènes avec une croûte océanique bien identifiée

2. Intégrité du Bien

L'extension territoriale du site proposé permet d'en représenter, de façon exhaustive, la valeur universelle exceptionnelle, et ce de manière intégrale du point de vue géologique : processus de subduction et collision entraînant la formation d'un système montagneux (tectonique alpine) et ouverture ultérieure soudaine d'une mer (formation du grand bassin Algéro-provençal de la Méditerranée).

Du point de vue biologique, la zone sélectionnée contient intégralement des processus évolutifs extraordinaires étroitement liés à l'histoire géologique et climatique toujours en cours et toute la mosaïque des habitats, de la biodiversité et des endémismes de la flore et de la faune alpines, méditerranéennes et continentales qui caractérisent le site.

Ces territoires exceptionnels sont protégés par une législation spéciale (nationale et européenne) dont les parcs Alpi Marittime et du Mercantour constituent le noyau dur.

3. Valeur universelle exceptionnelle

Le site représente un témoignage extraordinaire du processus tectonique de rupture de l'axe d'une chaîne poly-orogénique (Varisque et Alpine) lors de l'ouverture d'un bassin océanique (Méditerranée Occidentale, figure 1 ci-contre).

Il en résulte une physiographie singulière (figure 2 ci-contre) qui offre un accès facile à la vision directe d'une part des niveaux profonds, et donc généralement inaccessibles, la croûte

continentale du continent européen, et d'autre part aux structures qui résultent de la naissance de la Méditerranée Occidentale.

La valeur exceptionnelle du site proposé tient donc à la conjonction de deux singularités géologiques :

Les Alpes du Sud sont un relief qui résulte de la formation de deux chaînes de montagnes. Cette extraordinaire originalité géologique permet l'observation directe de la « racine » (partie inférieure d'une chaîne de montagnes) d'une ancienne chaîne (Varisque, 350-300 Ma) qui a été « exhumée » (portée à l'affleurement) lors de l'édification d'une chaîne plus récente (Alpine, 80-30 Ma) dont les structures superficielles sont facilement observables. C'est l'anatomie complète des chaînes de montagnes, racines d'une chaîne ancienne et surface d'une chaîne récente, qui sont observables. Ce sont aussi toutes les étapes du « Cycle tectonique de Wilson » qui sont « fossilisées » dans cette région (Figure ci-dessous)

(1) édification de la chaîne varisque (350-300 Ma), (2) effondrement de cette chaîne, pénéplanation et destruction des reliefs varisques dont les produits de démantèlement s'accumulent dans des bassins sédimentaires Permians (299-255 Ma), (3) fracturation du continent pénéplané, accumulation des sédiments dans des bassins sédimentaires Jurassique et Crétacé, et formation de l'océan « alpin » (Thétys, 250-100 Ma), (4) fermeture de l'océan « alpin » et édification de la chaîne Alpine (80-30 Ma), (5) érosion des reliefs alpins, poursuivie pendant plusieurs périodes climatiques récentes, qui fait briller, en sculpture sur une morphologie glaciaire, la scénographie explicative de deux « Cycles de Wilson » qui expriment l'évolution universelle des continents.



Archivio Parco del
Marguareis

Près de 400 millions d'années d'histoire géologique de la planète sont ainsi condensées dans les Alpes Maritimes et Ligures et tous les niveaux de la croûte continentale y sont observables à l'affleurement. De superbes panoramas à très grande échelle constituent les témoins extraordinaires de la formation et de l'évolution des continents (construction des deux chaînes de montagnes Varisque et Alpine, recyclage de roches préexistantes pour en former de nouvelles), jusqu'à leur rupture pour former un nouvel océan. D'exceptionnelles conditions d'affleurements témoignent, par ailleurs, de la pétrogenèse de plus de 80% des types lithologiques de la planète.

La troncature de l'axe de la chaîne des Alpes du Sud lors de l'ouverture, il y a 30 Ma, d'un nouveau et profond bassin qui aujourd'hui forme la Méditerranée occidentale et unit l'Algérie au Golfe de Gênes avec une croûte océanique bien identifiée (figure 3 P18).

Cette seconde originalité géologique consiste donc en une lacération transversale d'une chaîne de collision, les Alpes, lors de la formation d'un « rift », c'est à dire un bassin profond, la Méditerranée occidentale, avant le stade d'effondrement et donc de pénéplanation naturelle de la chaîne de collision. A l'interface Alpes-Méditerranée il est donc possible d'observer une coupe transversale d'une chaîne de collision, non effondrée, non aplaniée et donc exceptionnellement préservée. La trace physiographique de cette extension lithosphérique, réalisée entre 30 et 15 Ma, est aujourd'hui encore marquée par un « saut » de topographie de 6 kilomètres, entre des sommets montagneux de l'Argentera-Mercantour situés à 3000 mètres d'altitude et le fond

océanique Liguro-Provençal, sans aucune plaine côtière entre ces deux domaines. Les structures tectoniques qui témoignent de la construction des chaînes de montagnes y sont donc préservées et observables dans des panoramas naturels grandioses.

4. Premiers éléments de l'analyse comparative

La zone du Site Transfrontalier Maritime-Mercantour (« Les Alpes de la Mer ») présente donc un caractère exceptionnel par le témoignage de processus tectoniques ayant conduit à la naissance de la Méditerranée, à la visibilité d'un important contingent de roches de la planète et du point de vue des processus biologiques et de la biodiversité.

L'analyse comparative a concerné des sites déjà inscrits dans la Liste du Patrimoine Mondial en référence aux critères (viii), (ix) et (x). Parmi les nombreux sites inscrits dans cette liste pour un ou plusieurs de ces trois critères, les sites qui ont des valeurs similaires dans le même contexte biogéographique sont : **Swiss Alps Jungfrau-Aletsch (Switzerland)**, **Swiss Tectonic Arena Sardona (Switzerland)**, **Dolomiti (Italy)**, **Area de Conservación Guanacaste (Costa Rica)**, **Bouches de Bonifacio (Tentative List, France)**.

- **Swiss Alps Jungfrau-Aletsch, (vii), (viii), (ix)**. Le site comprend une grande variété d'écosystèmes, illustrant des processus écologiques et biologiques, y compris les stades de la succession végétale, en particulier en raison de la retraite des glaciers consécutive aux évolutions climatiques. Le site a une valeur universelle exceptionnelle tant par sa beauté que par la richesse d'informations qu'il apporte sur la formation des montagnes et



Área de Conservación
Guanacaste - DR



Dolomiti - DR



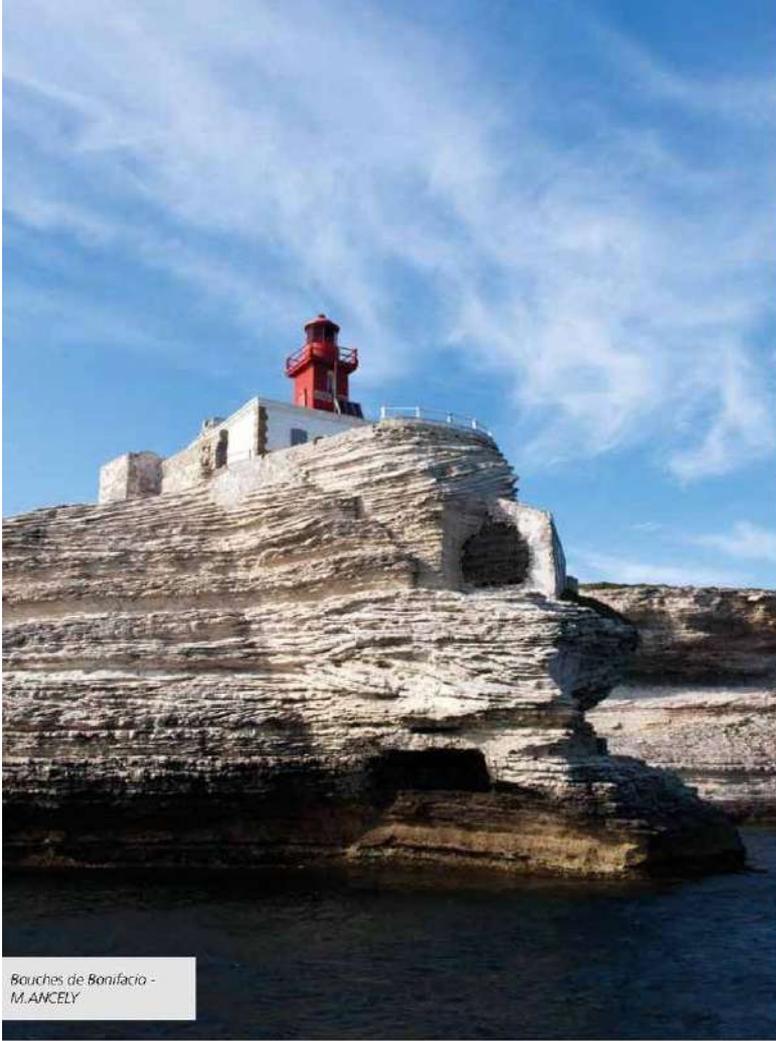
Swiss Alps Jungfrau-
Aletsch - DR

des glaciers et sur le changement climatique en cours. Mais il diffère du site Marittime-Mercantour :

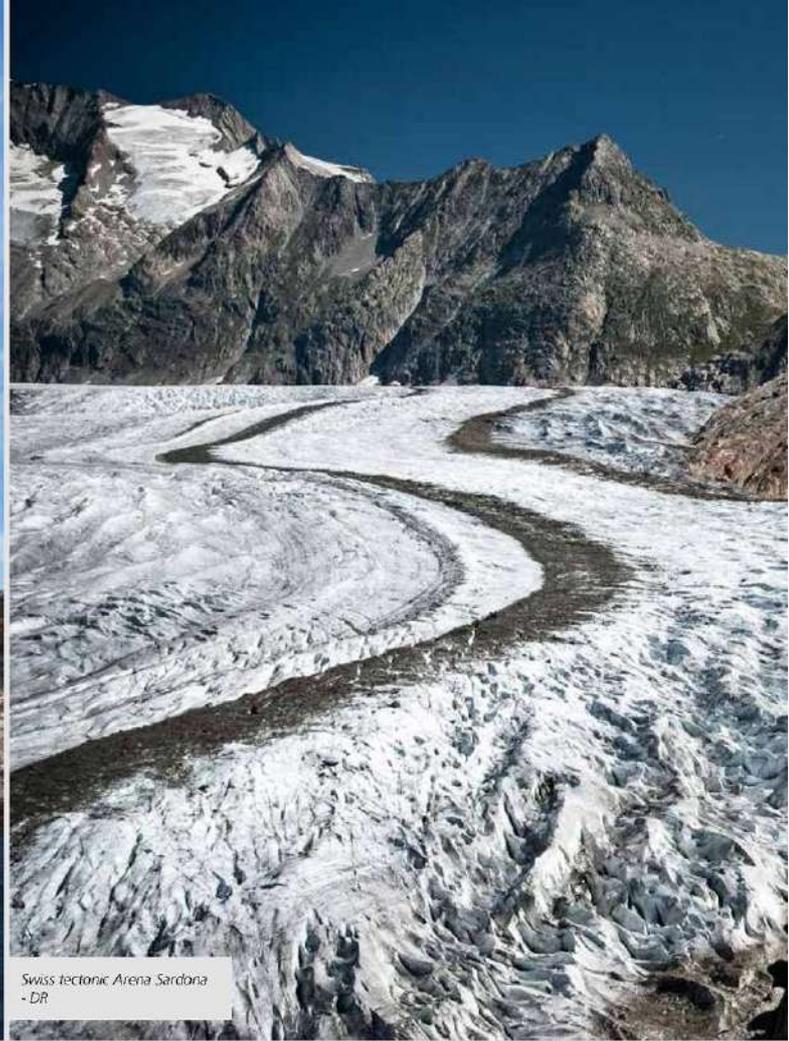
- du point de vue géologique : la valeur de ce site est classiquement liée au processus de formation de chaînes en raison du mouvement de la plaque africaine vers le nord,
 - du point de vue de la biodiversité, car il témoigne d'habitats typiques de la région alpine et subalpine contrairement au site Marittime-Mercantour où la forte variation du gradient altitudinal favorise une diversité allant de l'environnement alpin jusqu'au méditerranéen.
- **Swiss Tectonic Arena Sardona, (viii).** Le site est un exemple de l'orogénèse par collision continentale et offre d'excellentes sections géologiques naturelles où l'on voit clairement le processus de chevauchement tectonique par lequel les roches les plus anciennes et les plus profondes remontent sur des roches plus jeunes et peu profondes. Sa valeur provient exclusivement de la manifestation claire des processus tectoniques de chevauchement des unités tectoniques dans un contexte de chaînes de montagnes alors que dans le site Marittime-Mercantour, les phénomènes tectoniques ainsi que la présentation d'une exposition favorable ont donné lieu à des processus biologiques et à une zone d'une biodiversité exceptionnelle.
- **Le Dolomiti, (viii).** Les Dolomites sont d'importance internationale pour le développement des montagnes de calcaire dolomitique par la quantité, la diversité et la concentration des formations qu'elles abritent rapportées au contexte mondial. Le site est aussi l'un des meilleurs exemples de préservation de

systèmes de la plate-forme carbonatée du Mésozoïque, incluant des fossiles. Les Dolomites, même si elles appartiennent également à l'arc alpin, sont différentes du site Marittime-Mercantour du fait des processus géologiques considérés dont le contexte géographique est limité au gradient altitudinal alpin.

- **Area de Conservación Guanacaste, (ix), (x).** Ce site abrite des habitats naturels importants pour la conservation de la diversité biologique, y compris les habitats les plus représentatifs de la forêt sèche qui s'étend de l'Amérique centrale au nord du Mexique et des habitats clés pour des espèces en danger d'extinction. Le site présente également des processus de migration altitudinale comme des processus écologiques et biographiques d'interactions entre les forêts sèches, les forêts humides de la montagne et les forêts tropicales. L'interaction entre différents habitats – à côté de certaines dynamiques évolutives - rapproche ce site de celui proposé ; cependant, il n'y a pas d'équivalent aux processus biologiques et de conservation de la biodiversité dans un espace méditerranéo-alpin avec les caractéristiques physiques et géologiques du site proposé.



Bouches de Bonifacio -
M. ANCELY



Swiss tectonic Arena Sardona
- DR

• **Bouches de Bonifacio, Tentative List, (viii), (ix), (x).** Le site est caractérisé par les événements géodynamiques qui ont marqué l'histoire géologique de la Sardaigne et de la Corse dans le contexte de la convergence entre les plaques africaine et eurasienne qui a affecté pendant plusieurs phases le bloc Corse-Sardaigne. Les plus anciens lithotypes affleurant sont attribués à la base du sous-sol métamorphique cristallin Paléozoïque et sont largement diffusés soit sur la partie Corse soit sur la partie de la Sardaigne. Pour ce qui concerne la biodiversité, les côtes rocheuses abritent un grand nombre d'espèces endémiques. Le site est l'un des 36 domaines prioritaires pour la conservation de la biodiversité dans la Méditerranée centrale mais il ne présente pas un gradient altitudinal qui va des Alpes à la Méditerranée, comme c'est le cas dans le site proposé où cette grande différence d'altitude détermine également les aspects exceptionnels des processus géologiques et de biodiversité.

L'analyse comparative montre l'attention portée par ces sites aux processus géologiques de la formation des chaînes de montagnes à la suite de la collision de plaques tectoniques et de chevauchement des corps rocheux (Suisse-Sardona). En revanche, le site transnational proposé ici est l'exemple concret de la rupture continentale d'un arc alpin d'une manière tout à fait exceptionnelle.

En ce qui concerne l'aspect biologique, aucun site actuellement inscrit sur la Liste n'est le représentant d'une combinaison remarquable de conditions biogéographiques multiples couvrant le passage progressif d'un habitat du type méditerranéen jusqu'à un habitat du type alpin dans un espace géographique si proche. Ces conditions particulières déterminent la présence conjointe d'espèces végétales et animales qui se trouvent habituellement dans des contextes différents, et ont conduit à l'affirmation et la préservation des paléo-endémismes, à côté des processus d'évolutif de colonisation, extinction, isolement et spéciation in situ des espèces animales d'origine différente.

Le site proposé a ainsi une caractéristique d'exceptionnalité par la combinaison de ces éléments biophysiques qui ont conduit à l'unicité de cet espace naturel.



Prospections de l'équipe transfrontalière Mycologie de l'Inventaire Biologique Généralisé - ETOMASINELLI

III. Un long processus de définition du projet

Depuis février 2002, le bien mixte Mercantour/Alpi Maritime était inscrit sur la liste indicative de la France en tant que site mixte. Cette candidature s'appuyait sur plusieurs thématiques :

- un système géologique cohérent avec des spécificités pertinentes ;
- une grande variété de conditions écologiques ;
- une richesse biologique extraordinaire et un lieu remarquable d'endémisme ;
- un patrimoine culturel, religieux, militaire original marqué par l'histoire ;
- des preuves de la préhistoire de grande valeur.

En 2003, les deux Parcs confient à un bureau d'études une mission d'assistance pour la candidature UNESCO et un comité de pilotage transfrontalier est créé.

Le Centre du patrimoine mondial est favorable à l'idée d'un mémorandum entre la convention alpine et l'UNESCO. La convention alpine devenant le support d'un dossier cadre de nomination en série des Alpes, la candidature Alpi Maritime/Mercantour devait être le premier dossier exemplaire de cette série.

Des divergences d'appréciation sur cette stratégie se révèlent entre les délégations française et italienne.

En 2006, les deux Parcs travaillent sur une structure de gestion commune suite à la parution du règlement communautaire sur le GECT. Ils participent à plusieurs colloques, séminaires, aux travaux de la Mission Opérationnelle Transfrontalière et présentent leur projet à la conférence sur le GECT au Parlement européen en juin 2008.

Dans le cadre de la Convention alpine, un groupe de travail spécifique « Patrimoine mondial de l'UNESCO » est constitué en 2006 avec, comme mandat, de concourir à l'harmonisation des listes indicatives, d'identifier les valeurs alpines universelles, d'organiser des séminaires internationaux sur les thématiques et problématiques pertinents dans l'arc alpin.

En 2010, les deux Parcs confient à un prestataire une étude visant à mettre en exergue le ou les thème(s) porteur(s) d'une « valeur universelle exceptionnelle » puis à développer une analyse comparative.

En 2011, 4 groupes de travail composés d'experts français et italiens de domaines variés analysent quelles particularités du territoire en corrélation avec les critères de l'UNESCO sont porteurs d'un intérêt universel exceptionnel.



Summer School PNAM -
PNAM

L'examen porte sur les critères (ii), (iii), (viii) et (x). Il en ressort que la particularité du site à un niveau mondial est liée au processus géologique qui a conduit à l'origine de la Méditerranée occidentale et qui est parfaitement lisible sur le territoire. Les scientifiques soulignent l'intérêt d'y associer le critère (ix), Alpi Marittime-Mercantour étant jugé comme un exemple représentatif de processus écologiques et biologiques extrêmement originaux.

L'étude des thématiques afférant aux gravures rupestres préhistoriques et aux échanges, influences et voies de communication ne permet pas de dégager d'éléments suffisamment forts pour être retenus.

En 2012, le groupe Patrimoine mondial de la Convention alpine organise un séminaire d'experts qui déclinent la méthodologie mise en place au site Alpi Marittime-Mercantour. Les critères (viii) (ix) et (x) sont considérés comme possiblement porteurs avec des suggestions d'évolution du périmètre du bien.

Afin d'assurer la lisibilité du processus géologique, le projet s'élargit au Parc du Marguareis et delle Alpi Liguri et aux aires Natura 2 000 coté italien.

Début 2013, le site « Espace transfrontalier Marittime - Mercantour (les Alpes de la Mer) » est inscrit sur la liste indicative des Etats français et italien en tant que Bien naturel.



Réunion Charte -
R.CHARMETANT@NM

IV. Protection et gestion du Bien

1. La Charte du Parc national du Mercantour, un projet de territoire ambitieux

En dotant son territoire d'une charte, l'établissement public répond aux objectifs de la loi du 14/04/2006 qui a refondé le dispositif français des parcs nationaux.

Il propose aux acteurs, sur la base d'un diagnostic partagé et d'enjeux clairement identifiés avec eux, de s'engager conjointement, et ce pour une durée de 15 ans, dans un projet ambitieux. Ce projet concerne l'ensemble du parc, constitué du cœur et de l'aire d'adhésion. Centré sur la solidarité et la complémentarité entre ces deux parties du territoire, il comporte des modalités de mise en œuvre spécifiques à chacune d'elles.

Le cœur, territoire exceptionnel par les richesses de son patrimoine naturel et culturel, bénéficie de règles de protection fortes.

La charte identifie les objectifs que cette protection doit atteindre, précise les modalités d'application de la réglementation spéciale en cœur et définit des actions contractuelles contribuant à cette protection. Au nombre de 17, les objectifs pour le cœur s'inscrivent au sein de 5 axes stratégiques :

- faire du cœur un espace d'exception pour l'accueil et la sensibilisation du public et pour le suivi des changements globaux ;
- protéger la variété exceptionnelle des paysages pour le bénéfice de tous ;
- préserver la richesse de la flore, la diversité des espèces animales et respecter le fonctionnement des écosystèmes ;

- assurer la conservation des espèces emblématiques ;
- protéger l'héritage culturel.

L'ensemble de cette zone est incluse dans le périmètre du cœur du Bien.

L'aire d'adhésion, espace de développement durable, permet aux différents acteurs de s'engager dans les projets de développement dont les orientations sont déclinées dans la charte autour de 3 axes stratégiques :

- pour un patrimoine préservé et valorisé ;
- vers un développement économique durable et une haute qualité de vie ;
- vers l'excellence environnementale.

Cette charte, véritable contrat d'objectifs, élaborée et validée par le Conseil d'administration puis approuvée par décret en Conseil d'Etat (28/12/2012), est le résultat d'un long processus de concertation qui se poursuivra dans sa phase de mise en œuvre de 15 ans.

Le volet transfrontalier est partie prenante de cette ambition pour le territoire.

L'inscription au Patrimoine Mondial fait partie des objectifs inscrits dans la charte. Elle traduit une volonté forte de reconnaissance à la fois de la valeur universelle du site et de l'engagement des parcs et de leurs partenaires à en assurer la protection et la gestion au plus haut niveau d'exigence.



Opération de réintroduction du bouquetin des Alpes - R.ESTACHYIPNM

2. PNAM/PNM : une collaboration de plus de 30 ans

Le Parc national du Mercantour (PNM) et le Parc naturel Alpi Maritime (PNAM) sont engagés depuis 1987 dans un processus de coopération transfrontalière ininterrompu :

- 1987 : jumelage entre les deux parcs ;
- 1993 : obtention conjointe du Diplôme européen ;
- 1998 : adoption de la Charte de jumelage ;
- 2003 : création d'une cellule transfrontalière interparcs et le renouvellement du Diplôme européen ;
- 2007 : adhésion à la Charte Européenne du Tourisme Durable, renouvelée en 2012
- 2013 : création du GECT

Les programmes communautaires INTERREG et LIFE ont permis aux deux parcs de conduire ensemble de nombreux projets et d'obtenir des résultats importants tant sur le plan de la recherche scientifique, de la gestion, de la pédagogie et de la communication que dans l'aménagement du territoire transfrontalier (de 2003 à 2008, 6 projets Interreg simples et un projet Life pour un total de plus de 12 millions d'euros).

Parmi les grandes réussites, on peut citer le programme de réintroduction et de suivi du bouquetin des Alpes débuté en 1987 et la réintroduction du gypaète barbu démarrée en 1993, opération qui se poursuit chaque année en alternance en France et en Italie.

Depuis 2010, les parcs ont étendu la coopération à de nouveaux acteurs et de nouveaux territoires grâce à un plan intégré transfrontalier – PIT (10 millions d'euros).

Cette démarche territoriale globale Mercantour/Alpi Maritime s'articule autour de plusieurs axes : Connaissance du patrimoine naturel (inventaire biologique généralisé), Planification et Gestion du territoire, Tourisme durable, Connaissance du patrimoine identitaire mobilité et enfin éducation à l'environnement et au développement durable. La mobilisation des acteurs représentant tous les secteurs d'activités sur les territoires concernés a créé une dynamique partenariale forte, garante d'un engagement dans le sens d'un développement durable.

La mise en place d'une cellule de coordination technique a permis l'animation et la gestion du projet.

Parmi la multiplicité des projets, on peut citer trois exemples :

- **L'inventaire généralisé de la biodiversité** au niveau transfrontalier est une première en Europe.

Au final, après six années de projet, 350 taxonomistes se sont rendus dans les deux parcs et près de 12 000 espèces ont été identifiées pour un total de 80 000 observations : parmi elles, certaines jamais recensées sur le territoire auparavant et plus d'une trentaine nouvelles pour la science.

Par ailleurs, la création d'une exposition dédiée à cet inventaire a contribué à renforcer la notoriété des deux parcs en tant que « hot spot » de la biodiversité (elle a été présentée à Paris, Turin, Monaco, Berlin et Barcelonnette).



Inventaire des algues durant l'été au lac du Lauzanier dans le contexte de l'ATBI - F.BRETON/PNM

- **WebSIG** : La création d'un outil SIG commun de systématisation et diffusion des connaissances représente une étape importante vers la gestion intégrée du territoire transfrontalier.

- **Outils communs de communication** : les deux parcs développent des outils de communication afin de promouvoir conjointement leur territoire au-delà des frontières : carte Grand Tour et ses déclinaisons culture et cyclotourisme, guide des sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite, application smartphone et, depuis 2013, portail web commun Maritime-Mercantour. Ce portail est un outil de promotion du territoire mais également un outil au service de nos projets, et sera une des vitrines de notre projet de classement.

- **Nouveaux projets ALCOTRA** : les deux parcs ont été retenus pour développer deux nouveaux projets dans le cadre du programme de coopération transfrontalière ALCOTRA sur les thématiques de la gestion des paysages (notamment agropastoraux et forestiers) et de la promotion de l'écotourisme à l'échelle des Alpes méridionales. En cohérence avec la candidature à l'Unesco, les deux parcs ont choisi d'étendre leur coopération à d'autres acteurs du territoire comme le Parco naturale del Marguareis.

3. PNAM/PNM : un Plan d'Actions Commun 2007-2013

Formaliser la coopération, mieux connaître pour mieux gérer le patrimoine naturel et culturel, éduquer à l'environnement, contribuer au développement et enfin construire et promouvoir l'espace transfrontalier commun Mercantour Alpi Marittime

sont les axes du programme 2007-20013. L'engagement dans quatre grands projets fédérateurs (Convention de coopération transfrontalière, Inventaire biologique généralisé, Charte Européenne du Tourisme Durable, inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO) avait comme objectif de hisser l'espace Maritime-Mercantour au plus haut niveau d'exigence et de reconnaissance international.

Bien que ce Plan d'actions Commun ne soit pas à son terme, il est possible d'en faire une évaluation intermédiaire. Un effort particulier a été consenti afin de donner à la collaboration entre les Parcs une assise juridique pérenne. La mise en œuvre du GECT va optimiser l'organisation interne, accroître la visibilité des actions et leur appropriation par le territoire et ses acteurs.

La formidable aventure scientifique de « l'Inventaire Biologique Généralisé » a fait de l'espace Alpi Maritime-Mercantour un site pilote de l'étude de la biodiversité au niveau mondial. Les nombreux experts en taxonomie et en écologie appliquée ont fourni des données sur des milliers d'espèces nouvelles pour ce territoire. Un réseau international de scientifiques d'horizons différents s'est ainsi constitué autour des deux parcs qui ont également structuré leur banque de données.

Les deux parcs représentent donc un « site transfrontalier » où le monde scientifique et les personnes opérant sur le territoire (structures locales, éleveurs, propriétaires fonciers, exploitants, etc.) coopèrent pour trouver des solutions permettant de maintenir une biodiversité élevée (en cohérence avec les objectifs institutionnels des espaces protégés) et en même temps de concilier certaines activités humaines qui puissent valoriser encore davantage le territoire.



Le 28 juin 2010, inauguration de l'exposition ATBI «inventaires sans frontière» au Jardin des Plantes à Paris par SAS Albert II de Monaco. - EFAVIERIPNM

La mise en œuvre concertée de la Charte Européenne du Tourisme Durable a permis d'avancer avec les acteurs du territoire sur de nombreux projets concrets structurant cet espace transfrontalier.

4. L'implication de la Principauté de Monaco et de la Fondation Prince Albert II de Monaco

Une Convention Cadre a été signée le 19 septembre 2008 entre le Gouvernement de la Principauté de Monaco, la Fondation Prince Albert II de Monaco, le Parc Alpi Marittime et le Parc du Mercantour. Cette coopération a pour objectifs d'améliorer la connaissance et la compréhension de l'évolution de la biodiversité dans cet espace transfrontalier, d'en promouvoir une gestion exemplaire, notamment en matière de tourisme durable, ainsi que de favoriser sa reconnaissance au plan international. L'un des objectifs de cette coopération portait sur le soutien à l'inscription au « Patrimoine mondial de l'Unesco ».

5. Le GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime Mercantour »

Afin d'asseoir juridiquement et dans la durée leur collaboration, les deux parcs, fortement soutenus par leurs États, s'attellent à partir de 2009 à l'ambitieux projet de créer un Groupement européen de coopération territoriale (GECT). Les Conseils d'Administration

et les Conseils Scientifiques des deux organismes approuvent et accompagnent la démarche.

Les parcs se sont ainsi dotés d'un outil juridique commun à la bonne échelle pour développer une lisibilité de ce territoire exceptionnel au delà des frontières.

Le groupement a pour objet de faciliter, de promouvoir et d'animer la coopération transfrontalière en traitant spécifiquement de la gestion de projets dans les domaines suivants : suivi scientifique et protection de la biodiversité, restauration et valorisation des paysages naturels et culturels, sensibilisation, éducation à l'environnement, mobilité douce, agriculture et tourisme durable.

Le GECT constitue un outil important au service de la candidature à l'UNESCO puis de la gestion du Bien, comme le témoigne l'article 4 de la convention « Objets, missions » : *« Il promeut l'inscription d'un bien commun au Parco naturale Alpi Marittime et au Parc national du Mercantour sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité, sous l'égide de l'UNESCO. Il met en œuvre toute action pour parvenir à l'inscription d'un tel bien. Il peut être désigné comme institution garante de la gestion, la surveillance et la préservation des biens du patrimoine mondial et réaliser toute action pour remplir ce rôle, notamment pour l'établissement des rapports périodiques sur l'état du bien inscrit. »*



Signature du GECT le 6 juin 2013 -
FFAVERIFNM

La procédure d'instruction binationale prévue pour la création des GECT s'est conclue par l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 23 mai 2013 qui crée le GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime Mercantour » et en valide la convention constitutive et les statuts.

Les mois à venir vont être consacrés à la mise en place opérationnelle du groupement : installation des instances, modalités de fonctionnement, budget, règlement intérieur, priorisation des missions.



Forêt italienne à l'automne -
FBOLLA

V. Vers un classement au patrimoine mondial de l'espace transfrontalier Maritime-Mercantour « Les Alpes de la Mer » (2013, 2014, 2015)

Le site est inscrit depuis avril 2013 sur la liste indicative des Etats français et italien comme Bien naturel transfrontalier.

Le Ministère a mandaté un expert pour effectuer une première évaluation des potentialités du site ainsi que l'état d'avancement du dossier.

Plusieurs priorités sont affichées par les 6 co-candidats :

- élaborer une convention entre le GECT et les 4 autres candidats italiens définissant notamment le mode de fonctionnement, l'engagement financier et humain, la mise à disposition des données ;
- constitution :
 - d'un comité de pilotage politique incluant les Présidents des 6 espaces et des institutionnels (Régions, Départements, Métropole....) ;
 - d'un comité technique avec un référent de chaque entité ;
 - d'un comité de soutien avec plusieurs collègues ;
 - d'un conseil scientifique transfrontalier ;
- Impliquer des scientifiques français et italiens référents sur chaque critère et élaborer des conventions avec les universités ;
- élaborer une stratégie de communication et d'appropriation du Bien ;
- rechercher des partenaires financiers ;
- organiser une journée de lancement publique de la candidature « Espace transfrontalier Maritime Mercantour – Les Alpes de la Mer » au patrimoine mondial de l'humanité.

L'objectif est de finaliser l'ensemble de ces actions pour la fin 2013 afin d'être opérationnels en 2014 sur les aspects plus scientifiques et notamment une réflexion sur les limites exactes du Bien, l'identification des menaces pour son intégrité, les critères retenus et la Valeur Universelle Exceptionnelle ainsi qu'un Plan de gestion.



Parc national du Mercantour, 23 rue d'Italie, 06000 Nice

Christine MICHIELS - Déléguée du Directeur référente dossier - +33 620 38 67 26 - christine.michiels@mercantour-parcnational.fr
Alain BRANDEIS - Directeur - +33 609 35 95 99 - alain.brandeis@mercantour-parcnational.fr
Florent FAVIER - Responsable de la Communication - +33 684 70 74 82 - florent.favier@mercantour-parcnational.fr



Parco naturale
Alpi Marittime

Parco Naturale Alpi Marittime Piazza Regina Elena, 30 12010 valdieri (IT)

Patrizia ROSSI - Direttrice et référente dossier - +39 335 122 60 92 - patrizia.rossi@parcoalpinmarittime.it
Nanni VILLANI - Responsabile de la Communication - +39 017 19 73 97 - nanni.villani@parcoalpinmarittime.it



PARCO
ALPI
LIGURI

parco naturale delle alpi liguri Piazza Umberto I° - 18037 Pigna (IM)

Eligio BERTONE - Directeur et référent dossier - +39 3204 303 475 - bertone.pal@libero.it



Parco naturale
del Marguareis

Parco Naturale del Marguareis via Sanna, 34 - 12013 Chiusa Pesio (CN)

Patrizia GROSSO - Direttrice et référente dossier - +39 3346 246 211 - pgrosso.parcomarguareis@ruparpiemonte.it



PROVINCIA
DI IMPERIA

Sonia ZANELLA - Responsable unité technique et référente dossier - +39 3470 886 774 - sonia.zanella@provincia.imperia.it



GBHV

Villa Hanbury La Martala, Corso Montecarlo, 43 18039 Ventimiglia (IM)

Maurio Giorgio MARIOTTI - Directeur - +39 0184 22661 - m.mariotti@unige.it
Luigi MINUTTO - Référent dossier - +39 010 209 9361 - minuto@dipteris.unige.it